

Reglement voor alle waere vaderlanders &c.  
*Règlement pour tout vrai Patriote, empresse  
 de conserver sa Religion, d'accélérer & d'af-  
 fermir la liberté & le bonheur des Provinces  
 Beligues.*

Nolite omni spiritui credere, sed probate spiritus.

A Bruges, chez F. van Eeck, 1790. in-12 de 28 p.

**L**ES nouveautés qui ont agité quelques villes de la Flandre, n'ont pu rien sur la ville de Bruges. Tous les fourbes du Vonckisme, Organicisme, Provisionalisme &c., y ont été successivement démasqués, honnis & chassés (a). L'auteur de ce *Règlement*, déjà connu par une autre brochure très-intéressante (b), travaille à soutenir parmi ses concitoyens une si loyale disposition. Il prouve par des exemples frappans autant que par des raisons solides, la nécessité de s'en tenir fidèlement à ce qui est statué par les anciennes constitutions & loix de la Belgique,

---

(a) J'excepterois presque, non sans chagrin, le projet de je ne fais quelle *organisation* & division de *districts*, présentée comme une affaire de police, par des gens qui ont des vues cachées & dangereuses. Il s'agit, dit-on, quand le tems sera venu de parler plus clairement, de débusquer les *doyens des métiers* qui de tous les tems ont représenté le peuple de Bruges, & de les remplacer par des avocats & des élégans... Seroit-il possible que les péchés de cette bonne & antique cité fussent arrivés au point de mériter un tel châtimement !

(b) *Les figures & leurs intrigues* (15 Mai p. 150). On vient d'en faire une nouvelle édition, augmentée d'une Dissertation sur l'affaire de Van der Merck, contre le nommé Sandelin.